

NATIONS UNIES

Assemblée générale



CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
7e séance
tenue le
mercredi 15 octobre 1997
à 11 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 7e SÉANCE

Président : M. DE ROJAS (Venezuela)

SOMMAIRE

DÉBAT GÉNÉRAL (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/52/SR.7
21 octobre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 11 h 10.

DÉBAT GÉNÉRAL (suite)

1. M. DISEKO (Afrique du Sud) exprime la satisfaction de sa délégation d'entendre le Secrétaire général réaffirmer que la première raison d'être de l'Organisation des Nations Unies est d'oeuvrer en faveur du progrès économique et social et du développement. Les problèmes de pauvreté et d'inégalité qui affligent encore beaucoup de pays sont dus, tout au moins en partie, à un environnement économique extérieur hostile.

2. La délégation sud-africaine demande aux pays développés de respecter les engagements qu'ils ont pris au titre d'Action 21. Les résultats de la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale ont été décevants car aucun accord global n'a été conclu. Il faut exercer des pressions politiques sur les partenaires de développement afin qu'ils fournissent d'urgence des ressources, comme ils s'y sont engagés au titre d'Action 21. Il faut renforcer le Fonds pour l'environnement mondial et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

3. L'Afrique australe s'efforce de résoudre ses problèmes d'environnement en harmonisant les politiques nationales de l'énergie et les modes d'approche de la gestion durable des ressources en eau. À cet effet, l'Afrique du Sud a récemment ratifié la Convention sur la lutte contre la désertification et a pris part à l'établissement d'une nouvelle stratégie régionale de sécurité alimentaire. Elle s'est engagée, avec les autres membres de la Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC), dans une intégration globale des économies afin d'améliorer les perspectives de développement et d'attirer des investissements étrangers directs. Malgré des signes encourageants de croissance économique au sein des membres de la Communauté, la région reste confrontée à d'énormes problèmes. En prévision des effets possibles d'El Niño sur le climat, les membres de la SADC sont vivement encouragés à se préparer à une sécheresse généralisée.

4. M. RAHMTALLA (Soudan) déclare que sa délégation se limitera aux points de l'ordre du jour de la Commission auxquels elle attache une importance particulière.

5. Parmi les grandes commissions de l'Assemblée, la Deuxième Commission est celle qui est le plus concernée par l'initiative du Secrétaire général en vue de réformer et de réorganiser l'Organisation. La délégation soudanaise espère donc que l'on continuera d'accorder aux travaux de la Commission l'importance qu'ils méritent. Elle adhère par ailleurs au point de vue exprimé par le représentant du Luxembourg, au nom des membres de l'Union européenne, à savoir que la réforme a pour objectif non de réduire les coûts mais de transformer l'Organisation en un instrument plus efficace au service de tous les peuples du monde, que le débat sur la réforme ne doit pas détourner l'attention de l'ordre du jour de la Deuxième Commission, que les pays les moins avancés, en particulier en Afrique, continuent d'être marginalisés et qu'il faut prendre les dispositions nécessaires pour que tous les pays et tous les secteurs de la société puissent jouir des bienfaits de la mondialisation.

/...

6. Comme d'autres pays en développement, le Soudan reconnaît que la mondialisation est une réalité dont il faut saisir les dimensions et la portée, et qu'il faut créer les conditions objectives permettant d'y participer activement. À cet effet, les partenaires de développement doivent faciliter l'intégration des pays en développement dans la mondialisation en leur apportant l'assistance nécessaire, sous forme avant tout d'un savoir technologique, d'un appui financier et technique et de meilleurs débouchés commerciaux.

7. Le Gouvernement soudanais attache une importance particulière à la question de la paix et du développement. La réunion au niveau ministériel du Conseil de sécurité sur la situation en Afrique a mis en relief l'interdépendance qui existe entre la paix et le développement. Comme l'a fait observer le Ministre soudanais des affaires étrangères, la paix et la stabilité règnent maintenant presque partout au Soudan depuis la conclusion, en avril 1997, de l'accord de paix entre le gouvernement et les chefs des sept factions en guerre dans le sud. Cet accord ayant pris effet, le gouvernement et les dirigeants des factions qui l'ont signé poursuivent leurs efforts en vue de mener à son terme le processus de paix; l'Autorité intergouvernementale du développement s'emploie pour sa part à négocier avec l'unique faction qui ne s'est pas encore engagée dans cette voie.

8. Au cours de l'année écoulée, l'économie soudanaise a obtenu des résultats positifs; l'inflation a été ramenée de 114 à 28,5 %, le taux de croissance est passé à 5,5 %, le taux de change s'est stabilisé et l'échéancier de la dette a été respecté. En août 1997, le Fonds monétaire international a estimé que les résultats de l'économie étaient excellents; le gouvernement et le Fonds se sont mis d'accord sur un nouveau programme pour 1998.

9. Ces réalisations ont entraîné de lourds sacrifices que le peuple soudanais a supportés avec courage. La délégation soudanaise demande instamment aux institutions financières internationales d'indiquer avec plus de transparence les conditions d'allègement du fardeau de la dette. Elle prie instamment aussi la communauté internationale, les pays donateurs et les partenaires de développement d'apporter leur appui et leur soutien au Soudan pendant les quatre années de transition prévues dans l'accord de paix, en vue de favoriser la paix et la stabilité et de contribuer à la réalisation d'un développement durable dans le pays.

10. M. ALI (Pakistan) rappelle que la justice sociale et le progrès économique pour tous sont les principaux objectifs de la Charte des Nations Unies, dont les rédacteurs avaient estimé qu'il existait une relation entre le peuple économique et l'action collective pour éviter la guerre. Or, le progrès économique et social de cette dernière moitié de siècle a suivi une courbe sinueuse et a abouti à des exclusions, une minorité de pays seulement connaissant la prospérité. Même si la production économique n'a jamais été aussi élevée depuis 20 ans, trois milliards d'êtres humains ont moins de 2 dollars par jour pour vivre, et ils sont 100 millions à avoir faim tous les jours. Beaucoup avaient cru qu'une concurrence mondiale plus intense accélérerait la croissance et entraînerait une augmentation des revenus et une amélioration des conditions de vie, mais on constate de plus en plus que la lenteur de la croissance et l'accentuation des inégalités deviennent des traits permanents de l'économie mondiale.

11. Les processus concomitants de la mondialisation et de la libéralisation ont eu des effets contrastés dans les pays en développement. Certains sont parvenus à tirer avantage de l'augmentation des courants d'investissement, de l'essor des exportations et de l'augmentation appréciable du revenu par habitant. Cela dit, même dans de tels cas, la croissance économique demeure fragile. La libéralisation du commerce des marchandises s'est faite plus lentement dans les secteurs dans lesquels les pays en développement possèdent un avantage relatif. La situation s'est encore trouvée aggravée par le renforcement du protectionnisme. Si la situation persiste, il existe un véritable risque de choc en retour qui pourrait annihiler les bienfaits des réformes économiques récentes.

12. Le plus grand enjeu actuel est celui de l'intégration, qu'il s'agisse de se partager les bienfaits de la mondialisation ou de prendre des décisions qui auront une incidence sur l'existence de millions d'êtres humains dans les pays en développement. La délégation pakistanaise estime que l'Assemblée générale constitue un dispositif multilatéral équitable et efficace pour la coordination des politiques macro-économiques. Les Nations Unies ne se divisent pas en donateurs et bénéficiaires mais se composent d'États aux responsabilités différenciées, et tous doivent en prendre conscience et l'accepter.

13. M. CASTILLO (République dominicaine), après avoir décrit l'environnement économique de l'Amérique latine, dont on peut qualifier la croissance de soutenue mais d'irrégulière, fait observer que le fardeau du service de la dette extérieure des pays de la région continue de faire sérieusement obstacle à leur développement. Il limite leur capacité d'accumuler des capitaux et de les investir dans le développement, et aussi d'appliquer des politiques financières souples en faveur des petites et moyennes entreprises, qui sont de précieux atouts face au chômage.

14. Les pays de la région se sont lancés sur la voie de la réforme et de la modernisation de l'État, avec l'établissement d'institutions démocratiques et la création d'une nouvelle relation entre l'État et la société. Afin de s'acquitter en temps voulu de ses obligations au titre de sa dette vis-à-vis des institutions financières internationales, la République dominicaine a dû réduire ses investissements dans des domaines tels que l'éducation, la santé et le logement, ce qui a accru sa dette sociale vis-à-vis de sa population, et c'est la raison pour laquelle elle n'a pu convertir la croissance économique en un développement réel au profit de son peuple. L'absence de ressources financières pour soutenir le secteur social pourrait cependant compromettre le processus de démocratisation.

15. Il faut mettre en place des mécanismes efficaces pour renforcer l'intégration, le transfert de technologie et les courants financiers entre le Nord et le Sud, afin que les peuples de la région puissent se libérer de l'extrême pauvreté.

16. M. MANGOANELA (Lesotho) déclare que sa délégation attache une très grande importance au rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la coopération pour le développement. Il est troublant de constater, alors que le monde se prépare à entrer dans un siècle nouveau, que de vieux problèmes liés à la pauvreté continuent d'occuper autant de place dans le monde. Certes, il existe des mendiants et des sans-abri même dans les pays développés, mais ce phénomène y

est une exception, alors qu'il est souvent perçu comme normal dans les pays en développement.

17. Pourtant, l'avenir des pays les moins avancés d'Afrique paraît incontestablement plus prometteur qu'il ne l'a été depuis longtemps. De nombreux pays africains voient leur croissance s'accélérer et cette amélioration devrait se poursuivre à mesure que la production des produits d'exportation augmente, que l'inflation se ralentit et que les mesures de réforme soient menées à bonne fin. Ces bons résultats constatés dans les pays africains s'inscrivent cependant dans un contexte de déclin de l'aide publique au développement. La délégation dominicaine demande donc instamment à la communauté internationale de tout mettre en oeuvre pour se rapprocher des objectifs fixés en matière d'aide aux pays les moins avancés.

18. M. PINO (Venezuela) se félicite des dispositions prises pour réformer le système des Nations Unies et favoriser le développement économique, la paix et la démocratie représentative. L'Agenda pour le développement adopté récemment doit contribuer à faciliter l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale. Cependant, pour que cet objectif soit atteint, l'environnement économique international doit favoriser le développement durable et permettre le partage des bienfaits du progrès entre tous les membres de la société. Les pays en développement, en particulier, ont besoin de disposer d'un système commercial multilatéral établi sur la base de règles explicites et non discriminatoires afin de tirer avantage de la mondialisation. De fait, il serait inéquitable de demander aux pays en développement d'entrer en concurrence sur un pied d'égalité avec les pays plus développés. Le Venezuela se prononce donc pour l'application intégrale des accords conclus à l'issue des négociations d'Uruguay, dont l'Acte final comporte des mesures destinées à atténuer les conséquences néfastes que pourrait avoir l'application de ces accords pour les pays en développement. Le Gouvernement vénézuélien réprovoque les tentatives répétées de mise en place de mesures protectionnistes qui auraient prétendument pour but de protéger le marché du travail ou l'environnement. Il considère que les normes fixées en matière d'environnement par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) devraient être dictées par les principes de non-discrimination, de transparence et de prévisibilité. À cet égard, le mécanisme de règlement des différends de l'OMC constitue l'un des éléments clefs pour assurer la transparence et la crédibilité du nouveau système de commerce mondial.

19. Quant au financement du développement, le Venezuela approuve l'initiative en vue de réunir une conférence internationale qui traiterait de cette question. Un climat financier stable s'impose si l'on veut instaurer la confiance et susciter les courants de capitaux nécessaires en faveur des pays en développement. Il faut également renforcer la coopération entre les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods et encourager ces dernières à participer sans réserve à la conférence envisagée.

20. L'un des principaux problèmes auxquels se heurtent les pays en développement est celui du fardeau de leur dette dont le service oblige à prélever des ressources qui seraient autrement consacrées au développement. Les programmes d'ajustement structurel que de nombreux pays sont en train d'appliquer provoquent par ailleurs de graves distorsions sur les plans

économique, social et politique. Il faut donc mettre en place de nouvelles modalités de remboursement afin d'alléger le fardeau de la dette.

21. À cet égard, le Gouvernement vénézuélien est extrêmement préoccupé par la baisse persistante de l'aide publique au développement et des ressources disponibles pour le développement en général. Les pays en développement ne peuvent s'intégrer réellement dans l'économie mondiale s'ils sont les seuls à devoir en supporter le coût. L'adoption de formes novatrices et dynamiques de coopération Sud-Sud auxquelles participerait le secteur privé et qui viendraient s'ajouter à la coopération Nord-Sud reste l'un des éléments clefs du développement.

22. Le Venezuela se félicite des résultats du Sommet mondial de l'alimentation, tenu à Rome en novembre 1996, et souligne combien il est nécessaire d'atteindre tous les objectifs du Sommet aux niveaux national et international et d'élaborer un code international sur le droit à l'alimentation.

23. Enfin, le Gouvernement vénézuélien reste convaincu qu'il ne peut y avoir de développement durable et d'intégration efficace dans l'économie mondiale libéralisée en l'absence d'institutions solides et de pratiques démocratiques. Il soutient donc les efforts accomplis au niveau international en vue de combattre la corruption dans les milieux officiels, le blanchiment de l'argent et d'autres formes de délinquance économique.

24. M. MARCH (Australie) fait observer que l'année écoulée a été le témoin de signes encourageants de croissance économique, y compris en Afrique. Par ailleurs, les pays qui ont procédé à de difficiles ajustements de politique et amélioré l'ouverture et l'efficacité de leurs mécanismes d'administration et de conduite des affaires ont, en matière de développement et sur le plan économique, atteint des objectifs tangibles. Il n'existe pas de solution simple pour atteindre les objectifs de développement dans un univers de plus en plus concurrentiel et mondialisé et, même si la croissance économique n'est pas automatique, ceux qui ont mis en place des infrastructures macro-économiques crédibles ont accompli des progrès non négligeables; il en est allé de même de ceux qui ont intégré la dimension sociale du développement dans la poursuite de la croissance économique, de ceux qui ont encouragé le développement du secteur privé national et de ceux qui se sont efforcés de mettre en place une administration publique représentative, ouverte et responsable.

25. Certains pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, se trouvent encore aux prises avec de graves difficultés. Les bienfaits de la mondialisation ne sont pas équitablement partagés et, dans plusieurs cas, le service de leur dette est onéreux. L'Australie accueille donc favorablement l'Initiative concernant la dette des pays pauvres très endettés, qui a pour but d'apporter une solution à ce problème, et elle aimerait voir cette initiative élargie à un plus grand nombre de bénéficiaires.

26. Certes, l'aide publique au développement (APD) est importante, mais elle ne peut se substituer à l'action nationale. Au cours des dix années écoulées, l'Australie a fourni plus de 10 milliards de dollars E.-U. d'APD, essentiellement dans la région dont elle fait partie. Dans le Pacifique, en particulier, l'aide australienne s'est surtout portée sur des programmes

destinés à atténuer la pauvreté et à résoudre les problèmes qui apparaissent concernant l'environnement.

27. Le Gouvernement australien est conscient de l'intérêt prioritaire que la communauté internationale, et en particulier les États insulaires du Pacifique, attachent à la question des changements climatiques, et il intensifie ses efforts en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le pays. Il continuera d'apporter une assistance aux programmes et projets conçus à cet effet, de faciliter l'adaptation aux changements climatiques et de réduire la pauvreté. Pendant l'exercice financier 1996/97, il a consacré à ces programmes et projets quelque 48 millions de dollars australiens.

28. Notant que la question des changements climatiques figure à l'ordre du jour de la Commission, et étant donné que la prochaine session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques doit avoir lieu sous peu, la délégation australienne considère que la Commission est le cadre tout désigné pour débattre des questions liées aux changements climatiques.

29. L'Australie apporte son appui aux propositions du Secrétaire général en vue de mieux cibler l'action économique et sociale de l'Organisation des Nations Unies et se félicite en particulier de la tentative faite de mieux en faire sentir les effets au niveau national.

30. M. REBEIRA (Singapour) rappelle que son pays, dont la part du commerce dans le produit national brut est la plus élevée du monde, risque particulièrement de souffrir des obstacles au commerce et des pratiques commerciales inconsidérées, et qu'il a donc intérêt à favoriser l'existence d'un commerce mondial honnête, ouvert et libre. En décembre 1997, son gouvernement a accueilli la première Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, seul organisme multilatéral légitime pour résoudre les différends commerciaux. Les participants à cette conférence se sont mis d'accord sur un plan d'action en faveur des pays les moins avancés, qui comporte des mesures concrètes en vue d'améliorer globalement la capacité de ces pays à tirer parti des débouchés offerts par le système commercial international. Ce plan comprend également des propositions visant à améliorer les conditions d'investissement dans ces pays et à offrir à leurs produits des débouchés prévisibles et favorables sur les marchés, afin de faciliter l'expansion et la diversification de leurs exportations vers les marchés des pays développés.

31. Même si la mondialisation est présentée comme un moyen d'améliorer les conditions de vie, elle constitue également une menace pour ceux qui ne peuvent profiter de ses bienfaits. Il est tout à fait naturel que beaucoup de pays en développement aient le sentiment que la libéralisation des économies va faire d'eux des otages des pays plus développés. Cependant, les pays qui choisissent de se tenir à l'écart de l'environnement mondial en pleine évolution n'auront plus leur place sur le marché international. Singapour a pris la difficile décision de libéraliser son économie et de s'intégrer dans le contexte économique mondial.

32. Le développement du commerce résultant de la libéralisation a conduit à une accélération de la croissance des économies relativement ouvertes. Il est largement reconnu toutefois que les pays en développement n'ont pas pleinement

/...

bénéficié des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay. Les niveaux de protection restent élevés dans les secteurs qui intéressent les pays en développement; il en va de même des droits de douane imposés par les pays développés dans des secteurs aussi névralgiques que les textiles, le vêtement, les produits tropicaux et l'agriculture. Il reste donc beaucoup à faire pour que les pays en développement trouvent également leur place dans le système commercial multilatéral. Les accords d'Uruguay prévoient en eux-mêmes l'ordre du jour de nouvelles négociations dans certains secteurs, y compris les services de l'agriculture, ainsi que des examens en profondeur des règles de l'OMC sur les droits à la propriété intellectuelle et sur les mesures d'investissement liées au commerce. Les pays en développement doivent insister pour que les nouvelles négociations englobent également des secteurs qui présentent pour eux de l'intérêt.

33. Singapour considère que l'OMC va se trouver au coeur d'une économie mondiale libéralisée. Elle a le pouvoir d'interpréter et de faire respecter ses règles ainsi que d'enquêter et de résoudre les différends concernant des législations et pratiques commerciales. Les pays en développement doivent en faire partie afin de s'assurer qu'elle tient compte de leurs préoccupations. La vraie question est de savoir comment faire pour que les pays qui bénéficient de moins d'avantages restent intégrés à l'économie mondiale. Certes, la CNUCED a un rôle de premier plan à jouer à cet égard, mais il est également nécessaire d'agir sur les plans bilatéral et multilatéral dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

34. Singapour, qui s'était engagée à faire profiter les pays en développement de son expérience, a entrepris 15 programmes de formation de concert avec les organisations internationales et les pays développés. Le Programme de coopération de Singapour, mis en place en 1992, offre actuellement chaque année des formations et des voyages d'études à près de 2 000 cadres de plus de 80 pays en développement. Au niveau régional, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), dont Singapour fait partie, participe avec d'autres groupes sous-régionaux à la réalisation de plusieurs actions de coopération. Singapour espère que le PNUD apportera un appui sans réserve à l'organisation de l'atelier sur le commerce international, proposé par l'ANASE. Cet atelier pourrait avoir lieu à New York en 1998, au moment de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale.

35. Quant à la question du financement du développement, M. Rebeira considère que les taux d'épargne élevés constatés dans certains pays en développement donnent à penser que les pays où les taux sont moins élevés pourraient eux aussi accroître leur épargne. Ce que les pays en développement peuvent faire de mieux pour attirer l'épargne internationale est d'adopter des politiques nationales de nature à créer un contexte porteur. Toutefois, un grand nombre des dispositions à prendre à cet effet échappent à l'emprise des pays en développement proprement dits et appellent une politique internationale. Les problèmes associés aux investissements étrangers directs et à l'endettement des pays en développement doivent faire, eux aussi, l'objet d'un examen attentif.

36. S'agissant de la réunion d'une conférence des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement, Singapour s'est constamment opposée à cette proposition, en raison surtout de l'absence de consensus sur les causes profondes des problèmes liés aux migrations internationales. Les

gouvernements qui ont de grandes réserves au sujet de cette proposition s'accordent pour une large part à penser que la question des migrations internationales et celle du développement ont déjà été débattues à plusieurs conférences des Nations Unies et que le peu de ressources disponibles pourrait être mieux utilisé à garantir la mise en application des engagements déjà pris.

37. Singapour estime que ce sont la pauvreté et l'absence d'ouverture sur place qui incitent à quitter sa famille et à émigrer à l'étranger. Les diverses institutions et commissions des Nations Unies ont déjà mis en place le cadre institutionnel et juridique permettant de traiter les différents aspects du problème. Il conviendrait donc mieux de concentrer son attention sur les accords déjà conclus par la Conférence internationale sur la population et le développement et par le Sommet mondial pour le développement social.

38. M. PALIZ (Équateur) considère que l'Organisation des Nations Unies est l'instance qui convient le mieux pour débattre des questions macro-économiques et d'environnement. L'élimination de la pauvreté est l'un des problèmes les plus urgents auquel l'humanité doit apporter une solution. De ce fait, chacun se doit de faire en sorte que les objectifs de la Décennie internationale pour l'élimination de la pauvreté soient tous atteints.

39. L'une des principales tâches de l'Organisation des Nations Unies est de favoriser la coopération internationale. Dans le contexte de la mondialisation de l'économie, les États deviennent de plus en plus interdépendants. La difficulté est de parvenir à un développement économique équitable pour tous les pays et de faire vivre la race humaine dans la prospérité en pleine harmonie avec la nature. Les institutions spécialisées doivent donc intensifier leurs efforts en vue d'atteindre les objectifs du développement durable.

40. S'agissant des stratégies de développement à moyen et à long terme, l'Équateur convient lui aussi qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements internes et externes afin de tirer le meilleur parti des opportunités et des bienfaits de la mondialisation tout en réduisant les risques et le coût pour les pays en développement. L'Amérique latine, en particulier, a souffert de la volatilité des mouvements de capitaux privés, et l'Équateur s'est efforcé d'instaurer les conditions propres à attirer des capitaux stables et prévisibles sur le long terme. Par habitant, l'Équateur est l'un des pays les plus endettés du monde et le service de sa dette oblige constamment à aliéner des ressources qui pourraient autrement servir pour des investissements productifs. L'Assemblée générale devrait donc faire appel aux pays créanciers et aux banques ainsi qu'aux institutions de Bretton Woods pour qu'ils mettent en place de nouvelles modalités de remboursement qui ne portent pas atteinte au droit au développement des pays endettés.

41. Les efforts unilatéraux d'ajustement sur le plan macro-économique, de modernisation de l'État et de libéralisation de l'économie doivent cependant être complétés par des ajustements et des changements au niveau international. L'ouverture et la transparence des marchés internationaux est l'une des conditions sine qua non pour renforcer les réformes et les ajustements internes. Certains pays développés en sont encore à appliquer des politiques commerciales restrictives. L'Équateur considère que la CNUCED doit continuer à oeuvrer en faveur d'un dialogue intergouvernemental en vue d'assurer une répartition

équitable des bienfaits du commerce, et il apporte son soutien au mandat exposé à la neuvième session de cette conférence.

42. Le Gouvernement équatorien est déçu de l'absence de progrès dans l'application d'Action 21. Les pays en développement seront incapables d'atteindre l'objectif du développement durable si les pays développés ne coopèrent pas en fournissant suffisamment d'aide publique au développement et en transférant les technologies nécessaires. Ces pays doivent modifier leurs schémas de consommation non viables à long terme.

43. L'Équateur accorde une grande importance aux conventions sur les changements climatiques et la biodiversité. Les États parties doivent s'acquitter des engagements qu'ils ont pris à Rio. La délégation équatorienne en appelle en particulier aux pays industrialisés pour qu'ils s'engagent à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

44. Les communautés autochtones et locales en Équateur exploitent les ressources biologiques locales avec, pour objectif, d'en assurer la pérennité pendant des milliers d'années. Elles ont légitimement le droit de tirer profit de leurs idées et de leurs innovations.

La séance est levée à 12 h 50.